



PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 4 Juillet 2024

Sous la Présidence de Madame Hélène CONSTANS, Maire

Présents : ARGENTIER Mathieu – BREFUEL Jean-Marie - BRESSOLIS GINESTY Evelyne – CALMES Stéphane – CONSTANS Hélène – ISSERTE METGE Delphine - JUERY Thomas – LAGRIFFOUL Jérôme – LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves – PEYRAC Ingrid – PICARD Sébastien – POSSEME Sandrine - REDON Pauline – SVEC Cindy - TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre

Absentes excusées : BEZAMAT Caroline - (Pouvoir à TOURRETTE Pierre) - FORMENTIN CALMELS Cécile (pouvoir à Ingrid PEYRAC)

Secrétaire : Sébastien PICARD

Présentation par Monsieur Mickaël MISIAK, de la mutuelle santé AXA à destination des habitants de la commune

Désignation d'un secrétaire de séance : Sébastien PICARD

Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 7 juin 2024

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 juin 2024 a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Monsieur Pierre-Yves MIQUET signale une erreur page 5 sur le montant des travaux réalisés avec le SMBV2A qui s'élève à 100 000 € au lieu de 10 000 €.

Monsieur Sébastien PICARD ne valide pas le PV car selon lui certains propos ne correspondent pas.

Approbation par 18 voix pour et 1 contre (Sébastien PICARD)

Débats :

Monsieur Sébastien PICARD informe qu'il va enregistrer les débats, qu'il est dans son droit.

Il précise que l'enregistrement ne doit pas être modifié et les propos sortis du contexte.

Madame Edwige TESTOR dit ne pas être d'accord pour que le conseil municipal soit enregistré et demande à qui il sera diffusé.

Madame le Maire dit que dans ce cas là le conseil peut se tenir à huis clos.

Madame Cindy SVEC rappelle que les réunions sont publiques et que le huis clos est réglementé.

Monsieur Sébastien PICARD précise qu'il le fait pour lui et rappelle que des enregistrements ont été effacés.

Madame le Maire souhaite commencer la réunion et demande si cet enregistrement sera diffusé.

Monsieur Sébastien PICARD répond qu'il en fera ce qui lui semble bon pour lui, qu'il reste dans « les clous » et qu'il respecte la loi.

Madame Ingrid PEYRAC informe que personnellement l'enregistrement ne lui pose pas de problème.

Madame Edwige TESTOR souhaite se renseigner avant

Monsieur Sébastien PICARD interpelle Madame le Maire sur le fait qu'elle avait filmé un conseil municipal avant d'être élue.

Madame le Maire répond qu'elle ne filmait pas mais prenait juste des photos.

Elle demande à Monsieur PICARD de faire le compte-rendu avant la secrétaire.

Madame Cindy SVEC demande à la secrétaire d'expliquer la différence entre le compte-rendu et le procès-verbal des réunions.

Elle pense que c'est l'occasion de faire un point et informe que le maire détient le pouvoir de police mais ne peut pas empêcher l'enregistrement, que le conseil municipal est public, que n'importe quel conseiller ou autre présent a le droit d'enregistrer.

Madame Edwige TESTOR renouvelle sa question à savoir ce qu'il sera fait de l'enregistrement.

Madame Cindy SVEC répond que lors d'une réunion précédente, elle s'en ait servi pour écrire le PV.

Madame le Maire lui fait remarquer qu'elle a enregistré sans le dire au CM.

Madame le Maire précise qu'elle ne souhaite pas passer la soirée sur ce débat.

Monsieur Sébastien PICARD demande à Madame le Maire si elle sait pourquoi il enregistre et stipule que Madame le Maire est sortie du cadre et l'a attaqué en privé et que ceci n'est pas retranscrit dans le PV.

Madame le Maire répond qu'elle n'a cité personne et quelle ne s'est pas adressée à lui.

Monsieur Sébastien demande si elle a le droit de faire cela.

Madame le Maire reprécise qu'elle ne s'est pas adressée à lui

Monsieur Stéphan CALMES précise qu'il n'y a pas de souci pour enregistrer ou filmer mais il est précisé qu'il ne faut pas que cela trouble le conseil municipal.

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

Validation d'un devis pour la végétalisation du talus créé dans le cadre des travaux à l'école de Cruéjols

Modification du tarif de mise à disposition des salles à des associations sportives ou culturelles

Vote à l'unanimité

Délibération pour confier la préparation des repas de la cantine scolaire de l'école de Cruéjols à l'EHPAD Résidence Saint Laurent et choisir l'option de menus

Madame le Maire rappelle qu'à ce jour les repas de la cantine scolaire de Cruéjols sont fournis en liaison chaude par l'EHPAD Adrienne LUGANS de Laissac. Elle fait part de la décision de cet établissement de ne plus fournir les repas. Elle précise qu'elle a pris contact avec l'EHPAD Résidence Saint Laurent de Cruéjols qui accepte de fournir les repas.

L'établissement propose deux formules en liaison chaude :

Un repas avec 4 composantes au prix de 4.80 €

Un repas avec 5 composantes au prix de 5.00 € (fromage en plus).

Le transport des repas est à la charge de la commune. Elle rappelle que les familles payent 3.5 €/repas et précise que la commission école propose de retenir la formule 4 composantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte de collaborer avec l'EHPAD Résidence Saint Laurent pour la fourniture des repas.
- Décide de choisir la formule 4 composantes au tarif de 4.80 euros

Vote à l'unanimité

Délibération pour fixer le prix de vente pour les terrains considérés comme friches

Madame le Maire rappelle que ce dossier avait été évoqué lors de la précédente réunion et propose de fixer le prix des terrains qui ne sont ni des délaissés de voies ou de chemins ruraux, qui ne sont pas constructibles, à 6.50 € le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le prix du m² de terrain considéré comme « friche » à 6.5 € le m²

Vote : Pour 16 - Abstentions 3 (Jérôme LAGRIFFOUL Sébastien PICARD Cindy SVEC)

Délibération afin de valider une proposition d'achat du terrain sis section ZD 9 à Cruéjols

Madame le Maire fait part du souhait des propriétaires de la parcelle ZD n°9, située en bordure de la rue du Lavoir à Cruéjols, d'une contenance de 710 m² de vendre leur terrain.

Elle fait part également de la décision de la Communauté de Communes d'engager des travaux sur cette voie à caractère communautaire. La détermination de l'emprise pour l'élargissement de la voie intercommunale serait de 350 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire une proposition d'achat de la parcelle section ZD n°9 au prix de 2 € le m²

Vote : Pour 16 - Abstentions 3 (Jérôme LAGRIFFOUL Sébastien PICARD Cindy SVEC)

Débats :

Madame Ingrid PEYRAC demande si on dispose des détails de l'échange proposé.

Madame le Maire répond qu'il s'agit encore d'un projet. L'intercommunalité souhaite réaliser la voie à l'automne.

Madame Ingrid PEYRAC précise qu'il s'agit d'un achat de terrain et que si il y a échange ce sera pour plus tard.

Madame le Maire rappelle que le prix de la terre agricole est à 1 € le m².

Délibération pour valider le déclassement et l'aliénation du délaissé de voirie au droit de la parcelle section A n°265 à Coussergues (Gayraud)

Monsieur Pierre-Yves MIQUET reprend le dossier et fait part de la rencontre qui s'est tenue le 27 juin en présence des représentants du département, de Monsieur Gayraud et des adjoints et présente le dossier de division établi par ABC Géomètre. La surface cédée sera d'environ 95 m² et sera confirmée par le géomètre dans le PV définitif.

Il précise qu'au vu du découpage il n'y aura pas de servitude liée au réseau d'assainissement.

Il informe que le mur longeant la voie sera détruit pour modifier l'accès au chemin rural.

Il rappelle que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur et que le prix fixé par le conseil municipal était de 29 € le m².

Le conseil municipal valide le déclassement d'une partie du domaine public et l'aliénation de la parcelle créée et fixe les conditions de vente.

Vote à l'unanimité

Débats :

Madame Ingrid PEYRAC souhaite savoir si Monsieur Thierry BREFUEL est informé et si le chemin sera toujours accessible dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise que l'emprise de la voirie ne sera plus devant la maison Gayraud et que l'entrée du chemin sera modifiée.

Madame Ingrid PEYRAC demande si le chemin refait à l'identique aux frais de Monsieur GAYRAUD sera toujours accessible comme actuellement et souhaite savoir si tout a été mis au point avec Monsieur BREFUEL.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET répond positivement et précise qu'un rendez-vous a eu lieu avec Mrs GAYRAUD et BREFUEL. Un acte non notarié sera fait avec le département pour modifier l'emprise.

Délibération pour prendre une décision sur le curage de la station d'épuration de Cruéjols et Palmas

Monsieur Pierre-Yves MIQUET présente le contexte des deux stations : une vérification a eu lieu en mars 2024 qui stipule que la hauteur des boues à Cruéjols est de 50 cm et 30 cm à Palmas et informe de l'analyse chimique réalisée pour savoir si les résidus à composter ou à épandre sont conformes.

Il informe que Aveyron Ingénierie a travaillé sur le dossier.

Il précise que les deux stations ne sont pas conformes quant à la hauteur préconisée des boues et qu'il y a deux possibilités au niveau des boues : l'épandage sur terres agricoles est la moins coûteuse (environ 15 € par tonne) et une opportunité pour les communes de ne pas faire augmenter la redevance. Cet épandage ne peut se faire qu'au printemps et à l'automne.

Le compostage des boues a un coût de 150 € la tonne.

Il informe qu'un appel d'offre a été lancé en mai dernier auprès de 4 entreprises : seules deux entreprises ont répondu. Un débouclage a été fait avec Aveyron Ingénierie au retour de ses offres qui a modifié le degré d'urgence de cette intervention à la suite d'un suivi de la progression du niveau des boues lors des pluies abondantes. Il s'avère que les stations ont effectué leur travail correctement.

Les propositions financières étant très élevées, entre 14 et 30 000 €, en raison principalement du transport et du compostage, Aveyron Ingénierie conseille de refaire une consultation à l'automne pour une opération d'hydrocurage des drains de fonds de filtre pour un meilleur ressuyage et d'enlèvement racinaires. Celle-ci permettra de diminuer la hauteur des boues. Il précise qu'Aveyron Ingénierie travaille sur un nouvel appel d'offres

avec un épandage agricole au printemps 2025. Le coût devrait être divisé par deux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la réalisation d'une opération d'hydrocurage des drains de fonds de filtres de la station
- Autorise Madame le Maire à lancer la consultation
- Confie à Aveyron Ingénierie la préparation du nouveau dossier de consultation et de valorisation des boues en agriculture par le biais d'un épandage réglementaire

Vote à l'unanimité

Délibération pour adhérer au groupement de commandes initié par le SIEDA pour l'achat d'électricité

Madame le Maire informe que le Syndicat Départemental d'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA), et d'autres syndicats ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ;

Elle propose que la commune adhère à ce groupement de commandes pour l'achat d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2026

Le conseil municipal,

- Décide de l'adhésion de la commune de Palmas d'Aveyron au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Madame le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.

Vote à l'unanimité

Délibération en vue de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour l'entretien des locaux

Madame le Maire rappelle qu'actuellement l'entretien des locaux de la mairie de Coussergues, la salle des fêtes et la bibliothèque sont effectués une personne en contrat avec ADEL Interim. Les prestations sont soumises à la TVA ce qui augmente le coût. De ce fait, elle propose de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet en vue de recruter directement un agent.

Le conseil municipal valide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (4/5 h hebdomadaire) pour l'entretien des locaux de Coussergues

Vote : Pour 18 Contre 1 (Jérôme LAGRIFOUL)

Débats :

Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise qu'il n'y a pas de risque juridique

Monsieur Jérôme LAGRIFOUL pense qu'il y a plus de souplesse avec un agent en intérim notamment sur ce type d'emploi. Il pense que c'est plus simple pour la gestion.

Madame Edwige TESTOR précise que cette personne est connue de la collectivité.

Délibération pour valider les devis de végétalisation et clôture du talus créé dans le cadre des travaux programmés dans la cour de l'école de Cruéjols

Madame Ingrid PEYRAC présente le dossier sur le lequel a travaillé un groupe d'élus (Delphine ISSERTE METGE, Jérôme LEMOUZY, Thomas JUERY et elle-même).

Elle fait part de la consultation lancée pour la réalisation : 3 entreprises ont répondu et le choix s'est orienté vers l'entreprise Nuance Nature Clément Quiclet pour la végétalisation du talus et l'entreprise Créateur de Jardins Mathieu LAVAL pour la réalisation de la clôture. Elle précise que Clément QUICLET, entreprise Nuances Nature, est nouvellement installé sur la commune, qu'il est disponible et qu'il a bien intégré le projet.

Monsieur Jérôme LEMOUZY précise que l'entreprise garantit le remplacement des plants durant la 1^{ère} année si besoin.

Monsieur Thomas JUERY rappelle que l'écart de prix était faible.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Nuance Nature pour la fourniture et la mise en place de la bâche et des plantations pour un montant de 1 999 € et le devis de l'entreprise Créateur de jardins Mathieu LAVAL pour la clôture pour un montant de 3 195 € TTC

Vote à l'unanimité

Délibération pour revoir le tarif de mise à disposition des salles communales à des associations sportives ou culturelles pour des activités régulières

Madame le Maire informe que plusieurs activités sportives, (gymnastique, qi gong et yoga), organisées dans un cadre associatif ou privé se déroulent dans les salles communales.

Elle rappelle que les conditions de mise à disposition et le tarif de location avaient été fixé par délibération 202207-037 du 25 juillet 2024.

Elle propose de revoir le tarif applicable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la mise à disposition des salles communales pour exercer des activités régulières sportives ou culturelles, à diverses associations
- Fixe la participation financière comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2024 :
5 € par séance pour toute activité mise en place avec rémunération des intervenants.
- Autorise Madame le Maire à signer une convention avec les associations ou personnes privées concernées.

Vote à l'unanimité (Monsieur Stéphane CALMES, conjoint d'une intervenante ne prends pas part au vote)

Débats :

Madame Ingrid PEYRAC demande si l'augmentation est liée au coût de l'électricité

Madame le Maire pense que cette augmentation est logique

Monsieur Jérôme LAGRIFOUL demande si l'augmentation de 1 euro compense l'augmentation du coût énergétique.

Questions diverses

- Aménagement de l'ancien stade de Coussergues :

Monsieur Jean-Marie BREFUEL informe qu'il y aura un souci pour la traversée du ruisseau par les engins municipaux et qu'un nouveau projet a été étudié avec la création d'un passage à gué qui supprimerait toutes les contraintes.

Monsieur Jérôme LAGRIFOUL précise qu'il n'y a pas de passage d'engins lors de crues

Il est évoqué l'utilisation des traverses de chemin de fer.

Madame Sandrine POSSEME rappelle qu'elles sont utilisées pour les quilles.

Monsieur Jean-Marie BREFUEL répond que l'on peut en apporter d'autres.

Monsieur Jérôme LEMOUZY évoque la possible toxicité de ces traverses

Il informe qu'il convient d'enlever un élément du parcours santé qui présente un danger.

- Recensement de la population : il sera effectué du 16 janvier au 15 février 2025. Il faut trouver trois agents recenseurs. Pour le secteur de Coussergues, la personne est trouvée.

- Repas de Noël des + de 75 ans : la date est fixée au 14 décembre 2024 à la salle des fêtes de Coussergues. Le repas pourrait être confectionné par les restaurateurs locaux (Auberge du Pont de Palmas, Bistrot du Pont et Justin et Martou). Il faut rechercher une animation. Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY rappelle l'investissement nécessaire des élus pour cette journée.

- Nettoyage des vitres des bâtiments : il sera réalisé par une entreprise en été.

- Raccordement au réseau assainissement des maisons Aveyron Habitat à Cruéjols :

Monsieur Pierre TOURRETTE a rencontré le responsable de chantier de l'entreprise CONTE. Un sondage a été réalisé pour savoir s'il convient d'installer une pompe de relevage ou bien de revoir la pente

- Cérémonie commémorative à la Quille : elle est prévue le samedi 20 juillet à 10 h 30

- Adressage : une réunion en visio a eu lieu le 1^{er} juillet avec le SMICA afin de poursuivre le dossier.

- Installation de points d'eau pour le petit gibier par la Société de Chasse de Cruéjols

- Entretien du Pont de Palmas : Monsieur Pierre-Yves MIQUET présente les travaux nécessaires à l'entretien du pont et des berges à savoir : débroussailler en amont la rive droite envahie de verdure et de jeunes arbres, couper certains arbres en aval : le SMBV2A indiquera les travaux pris en charge par le syndicat et le reste à charge pour la mairie : enlever la verdure et les jeunes arbres qui poussent sur la structure, faire valider la solidité de l'ouvrage, valider en lien avec la Police de l'eau et SMBV2A le dessablage de l'arche 3.

- Question de Monsieur Sébastien PICARD sur le vote des comptes administratifs 2023 non conformes au PV validé :

Il précise qu'il dispose de preuves que le vote des comptes administratifs est falsifié.

Madame Delphine ISSERTE METGE rappelle qu'il n'a pas été attendu 3 semaines pour supprimer l'enregistrement qui posait un problème et ne comprend pas pourquoi il a été supprimé. Elle soulève une erreur et se demande comment les élus de l'opposition peuvent leur faire confiance, précise que la confiance se bâtit surtout dans un contexte difficile.

Madame Ingrid PEYRAC comprend la position de l'opposition, pense qu'il faut clarifier les choses et croit à un travail ensemble

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY a le sentiment qu'ils sont persécutés, précise qu'il peut y avoir une erreur mais que l'erreur est humaine, que le vote s'est fait dans la confusion et le bazar

Madame Hélène CONSTANS rappelle qu'elle était à l'extérieur durant le vote et remercie Monsieur Sébastien PICARD d'avoir enregistré présente la réunion car l'enregistreur ne fonctionne plus

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL fait remarquer que lorsqu'il y a un buisson, on l'enlève. Il précise qu'il a voté Madame Hélène CONSTANS à l'élection du maire, mais que depuis ce vote il règne une mauvaise ambiance

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY s'interroge sur qui sait la vérité et demande que ces gens se manifestent

Monsieur Jérôme LAGRIFFOUL dit qu'il y a des personnes qui doivent savoir.

Monsieur Sébastien PICARD insulte Madame le Maire.

Madame le Maire lui répond que s'il n'est pas content il quitte la salle et qu'il n'est pas là pour insulter

Fin de séance 22h20

Le secrétaire,

Sébastien PICARD

Le Maire,

Hélène CONSTANS